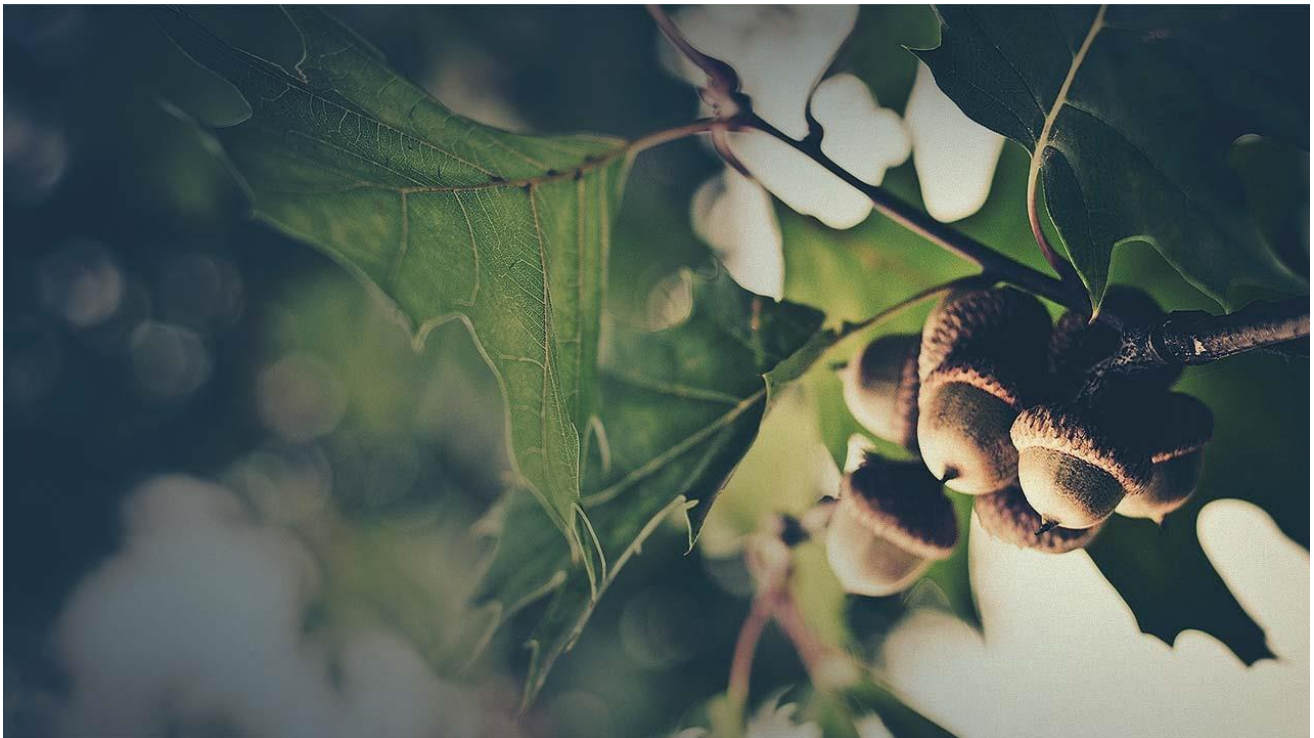


ABROGÉE

ANNEXE B

POLITIQUE DE FINANCEMENT



Adoptée le 16 novembre 2007
Révisé le 15 avril 2011

Après le 8 novembre 2017, la Politique de financement du RRUQ est établie en tant qu'annexe E au Règlement général 6 "Ressources humaines" de l'Université du Québec, et peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.uquebec.ca/reseau/fr/system/files/documents/Secretariat_general/reglements_generaux/annex_6-e_25nov2017.pdf